



Changement de préavis fin de location

Par **00elsa00**, le **23/09/2015 à 14:00**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement locataire d'une maison. rnJ'ai donné un préavis de fin de bail à mon bailleur, en prenant en compte un préavis de 3 mois. La fin de la location était alors prévue pour le 27 octobre 2015.rnrnDepuis, ma situation a changé puisqu'on m'a proposé un CDI (il s'agit d'un premier emploi) qui commencerait début octobre 2015.rnrnMa question est:rnrnPuis-je changer le préavis pour le réduire à 1 mois pour cause de premier emploi, même si j'ai déjà donné un préavis plus long auparavant ?rnrnMerci d'avance de vos réponses !

Par **Lag0**, le **23/09/2015 à 14:10**

Bonjour,rnOui, vous pouvez envoyer une nouvelle lettre de congé avec justification du préavis réduit à un mois. Mais le préavis d'un mois ne commencera qu'à la réception de cette nouvelle lettre, soit au mieux le 24 ou 25 septembre. Votre préavis de 3 mois prenant fin le 27 octobre, cela ne vous fera gagner que 2 jours, voir même rien si le bailleur ne va pas chercher très vite cette seconde lettre !